

désirée & avancée dans le país , pour éviter les dangereuses conséquences qui pourroyent en arriver , lesdits Ministres & autres qui avoyent ainsi esté interdits , ou le seroyent ci-apres , eussent immédiatement apres la publication de cette nouvelle Déclaration , à quitter amiablement lesdits Bénéfices , & laisser la jouissance de toutes les maisons , terres & émolumens qui en dépendent , à ceux qui avoyent esté ou seroyent d'ores-en-avant établis par la Suprême Authorité : avec défenses à eux de commancer ou poursuivre à l'avenir aucun procez à cet égard , & injonction de décharger les Supplians de toutes les actions qui auroyent esté intantées contr'eux : en sorte qu'ils les laissent en pleine & paisible possession de leurs droits , & les satisfassent même des dommages par eux soufferts , pour avoir esté ainsi inquiétez : estant en outre déclaré que tous ceux qui ne se conformeroient pas entièrement à ladite nouvelle Déclaration , demeureroyent non seulement exclus du droit de recevoir aucuns cinquièmes desdits Bénéfices à eux réservés par les sequestrations , ni aucuns arrerages qui leur pussent estre dûs , mais encor tenus pour perturba-